



GRAND PRÉVÔT DES FORCES CANADIENNES



Rapport annuel

Année financière 2015-2016

Page couverture :

Le 16 octobre 2015, l'École de la Police militaire des Forces canadiennes s'installait dans l'édifice Colonel James Riley Stone, DSO, MC, CD, un centre d'une superficie de 10 000 mètres carrés situé dans la Base des Forces canadiennes Borden. L'édifice que la police militaire considère maintenant comme son domicile a été inauguré le 4 mars 2016 en présence du général Jonathan Vance, chef d'état-major de la défense.

Table des matières



	Page
Message d'introduction du grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes	1
Mission, vision et valeurs	3
Structure et compétences de la Police militaire canadienne	4
Le Gp PM FC en chiffres pour l'année 2015-2016	5
Bureaux canadiens du Gp PM FC	6
Détachements du Service de sécurité de la Police militaire à l'extérieur du Canada	7
Opération HONOUR	9
Soutien de la PM à la sécurité du MDN et des FAC	10
Soutien de la PM au MDN et aux FAC aux fins de l'application de la loi et du maintien de l'ordre	13
Soutien de la PM aux opérations expéditionnaires des FAC	14
Soutien de la PM aux FAC en matière de détention	17
Soutien de la PM à sa structure et à son perfectionnement	18
Collaborations et partenariats de la PM	20
Responsabilité de la PM à l'endroit des Canadiens et des Canadiennes	22
Relations de la PM avec la communauté	23
Message de clôture du grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes	26
Annexe A : Récipiendaires des honneurs et des prix de distinction	27
Annexe B : Statistiques relatives aux enquêtes au sein des FAC	29

Message d'introduction du grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes

En tant que grand prévôt des Forces canadiennes (GPFC) et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes (Gp PM FC), je suis heureux de présenter mon rapport annuel pour la période d'avril 2015 au 31 mars 2016.

Le 15 juin 2015, la Police militaire (PM) soulignait son 75^e anniversaire. Cette étape importante a été soulignée partout au pays au moyen d'activités mettant en lumière la riche histoire de cette organisation, qui remonte à la création du Corps de prévôté canadien en 1940. Bien que l'organisation ait subi d'importants changements depuis sa création, son mandat premier consiste toujours à offrir des services de PM aux Forces armées canadiennes (FAC) au Canada et à l'étranger.

Au cours de la dernière année, le Gp PM FC a maintenu un rythme opérationnel très soutenu tout en continuant d'exercer son mandat en tant que pilier essentiel du système de justice militaire. L'année a été marquée par le succès, et ce, tant au Canada qu'à l'étranger. Au pays, notre PM offre un soutien essentiel en matière de sécurité et d'application de la loi aux occupants des installations des FAC. Qu'il s'agisse d'interventions d'urgence, de services de renforcement de la sécurité ou de soutien aux enquêtes ou de l'offre de policiers militaires de bord et d'agents de protection rapprochée à des membres désignés du personnel, notre équipe continue d'offrir le soutien policier de la plus grande qualité qui soit aux hommes et aux femmes des FAC, ainsi qu'à leurs familles.

La PM a également joué un rôle extrêmement proactif en réponse aux préoccupations liées à l'inconduite sexuelle au sein des FAC. De l'accent accru placé sur la formation spécialisée additionnelle à la mise sur pied d'une équipe d'intervention dans les cas d'agression sexuelle au sein du Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC), la PM a investi directement dans le personnel et dans la formation, ainsi que dans une approche axée sur les victimes afin que toutes les victimes d'inconduite sexuelle bénéficient du meilleur soutien policier possible. Dans le cadre de nos nombreux partenariats à l'échelle nationale et internationale, nous recherchons et adoptons des pratiques exemplaires dans le traitement de ces gestes répréhensibles.

Sur le plan opérationnel, la PM s'est vu confier le rôle de coprésident du sous-comité de la police militaire de la Commission mixte multinationale en 2015. Grâce au leadership de notre pays et au déploiement d'équipes de formation de la PM canadienne en Ukraine, nous avons commencé à transformer les services de droit militaire et d'ordre dans ce pays. J'ai eu le privilège de constater en personne les progrès réalisés en Ukraine et je suis fier des efforts que nos membres ont déployés dans le cadre de cette mission importante. Au cours de la dernière année, la PM canadienne s'est également distinguée dans le cadre de l'opération (Op) CALUMET, une mission



Brigadier-Général R.P. Delaney, C.D.
Grand Prévôt des Forces canadiennes et
Commandant du Groupe de la Police militaire
des Forces canadiennes

de la Force multinationale et Observateurs (FMO) au Sinaï. À la demande expresse de la FMO, la PM canadienne s'est rendue au Sinaï pour apporter un soutien policier professionnel dans le cadre de cette longue mission. De plus, nous continuons d'appuyer l'Op IMPACT dans sa lutte contre l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) et nos agents de protection rapprochée demeurent affectés en Afghanistan dans le cadre de l'Op ADDENDA, qui apporte un soutien direct à Affaires mondiales Canada (AMC).

Malgré les demandes incessantes imposées à notre personnel, celui-ci continue de tabler sur le travail incroyable du Fonds de la police militaire pour les enfants aveugles (FPMEA). Cet organisme de bienfaisance mise sur les efforts de financement des membres de la PM afin d'apporter un soutien aux enfants ayant une déficience visuelle et à leurs familles depuis 1957. En 2015, le FPMEA a remis des milliers de dollars à des familles dans le besoin et a versé une somme impressionnante de 100 000 \$ à la Clinique d'ophtalmologie du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Je continue d'être extrêmement fier du fait que nous ayons pu enrichir tant de vies grâce aux nombreuses activités de financement que nous avons organisées tout au long de l'année et j'espère pouvoir aider encore de nombreux enfants ayant une déficience visuelle et leurs familles au cours des années à venir.

La période visée par le présent rapport s'est terminée par une grande cérémonie visant à souligner l'inauguration du tout premier édifice spécialement construit pour abriter l'École de la Police militaire à la Base des Forces canadiennes Borden. Cette installation ultramoderne s'ajoute au programme d'études policières le plus avancé et aux techniques d'enseignement les plus modernes dans le but de produire des professionnels bien formés au sein de la PM.

Lorsque je repense à 2015, je suis extrêmement fier du professionnalisme et du dévouement des hommes et des femmes du Gp PM FC. Leur engagement indéfectible à servir les Canadiens et les Canadiennes et à respecter les valeurs qu'ils défendent demeure au cœur de leurs préoccupations et reflète bien leur mission qui consiste à continuer d'apporter le meilleur soutien de PM possible aux FAC et au ministère de la Défense nationale (MDN).

Brigadier-Général R.P. Delaney
Grand Prévôt des Forces canadiennes et
Commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes

Mission, vision et valeurs



Mission

La PM contribue à l'efficacité et à l'état de préparation du MDN et des FAC en offrant des services professionnels de police, de sécurité et de soutien opérationnel partout dans le monde.

Vision

La PM est reconnue pour son excellence, son professionnalisme, son intégrité et sa transparence. Le Gp PM FC est axé sur les opérations et exerce une influence sans cesse croissante dans le respect des dimensions culturelles et des valeurs du Canada.

Valeurs

On s'attend à ce que la PM se conforme aux normes établies dans le Code de déontologie de la police militaire (CDPM) qui repose sur les valeurs suivantes :

- la loyauté;
- la responsabilité;
- l'intégrité et l'éthique;
- la compétence;
- la fierté et le professionnalisme.

Structure et compétences de la Police militaire canadienne



Structure

Le GPFC agit à titre de conseiller auprès du chef d'état-major de la défense (CEMD) concernant les questions de maintien de l'ordre, de conseiller auprès de la Branche de la PM et de commandant du Gp PM FC. Le GPFC assume le commandement intégral à l'endroit du personnel du Gp PM FC, alors qu'il est indépendant de la chaîne de commandement lorsqu'il s'agit d'assumer les tâches de maintien de l'ordre. Le GPFC est nommé par le CEMD.

Les changements apportés en 2011 à la structure de commandement et de contrôle de la PM représentaient une mesure proactive des FAC visant à consolider le système de justice militaire. La structure révisée est venue consolider l'indépendance et l'autorité du GPFC dans l'exercice de son mandat de maintien de l'ordre.

En tant que quartier général (QG) centralisé de la PM, le QG Gp PM FC offre une orientation à tous les membres de la PM en ce qui concerne les politiques et procédures de maintien de l'ordre, la surveillance des questions touchant le maintien de l'ordre et la sécurité, les normes professionnelles, la sécurité, l'équipement et la formation, ainsi que les activités et les traditions plus générales de la Branche de la PM. Le Gp PM FC continue de développer sa structure de commandement et de contrôle en coordination avec les commandements des FAC.

Compétences

Le Gp PM FC fait partie des 10 services de police les plus importants au Canada et assume des responsabilités nationales en matière de maintien de l'ordre. La PM exerce régulièrement sa compétence unique au Canada et partout dans le monde où les FAC effectuent des tâches de nature militaire.

Lors des opérations menées à l'extérieur du Canada, la PM applique les lois criminelles et militaires canadiennes à l'endroit des membres des FAC et des personnes assujetties au Code de discipline militaire. Cependant, au Canada, les systèmes de justice militaire et civile ont une compétence concurrente. Lorsqu'elle applique le Code de discipline militaire, la PM peut exercer le pouvoir indépendant de déposer des accusations¹.

Dans les établissements de défense partout au pays, la PM applique les lois canadiennes à l'ensemble de la communauté de la défense dans son sens large, ce qui comprend les civils, les entrepreneurs, les cadets et les personnes à charge.

Dans l'application des lois militaires et criminelles canadiennes, les membres de la PM agissent à titre d'agents de la paix et peuvent exercer légalement leur compétence à l'endroit des militaires et des occupants des établissements de la défense². En tant que premiers intervenants, les membres de la PM jouent un rôle de chef de file clé en gérant les questions associées au maintien de la sécurité et du droit de savoir au sein de la communauté des FAC. Les membres de la PM exercent une responsabilité cruciale en déterminant les cas d'intérêt médiatique les plus risqués et en amorçant le processus de transmission de l'information et des communications entre les principaux organismes d'intervention.

¹ Loi sur la défense nationale, article 156.

² Code criminel du Canada, article 2(g)(i).

Le Gp PM FC en chiffres pour l'année 2015-2016



Le Gp PM FC en chiffres pour l'année financière 2015-2016

Membres du personnel³ :

- Membres autorisés du personnel de la Force régulière de la PM : 1 412 (niveau préférentiel de dotation)
 - Officiers : 170
 - Militaires du rang : 1 242
- Nombre réel de membres du personnel de la Force régulière de la PM : 1 235
 - Officiers : 154
 - Militaires du rang : 1 081
- Répartition des sexes au sein de la PM :
 - Femmes : 14 %
 - Hommes : 86 %
- Répartition selon la première langue officielle :
 - Anglais : 74 %
 - Français : 26 %
- Maîtrise de la langue [officiers de la police militaire (OPM) et PM regroupés] :
 - Unilingue jusqu'au niveau BBB : 75 %
 - Bilingue élémentaire de niveau BBB à CBC : 12 %
 - Bilingue fonctionnel de niveau CBC ou supérieur : 13 %
- Uniformes des éléments de la PM :
 - Mer : 9 %
 - Terre : 66 %
 - Air : 25 %
- Membres de la Force régulière de la PM : 1 235
- Membres de la Force de réserve de la PM : 322
- Employés civils⁴ : 56
- Entrepreneurs (commissionnaires)⁵ : 145
- PM participant à un échange en provenance d'un autre pays : 2
- PM participant à un échange et détachés dans un autre pays ou au sein des services de la police canadienne : 3
- Détachement de personnel attaché : 1
- Détachement de personnel détaché : 2

Nombre de membres de la PM qui ont suivi des cours spécialisés dans le maintien de l'ordre civil : 102

Population desservie :

- Taille de la communauté de la défense⁶ : plus de 200 000 membres
- Superficie géographique desservie : 10 millions km²
- Nombre de villes internationales accueillant des membres permanents de la PM : 53
- Nombre de répartitions par ordinateur/d'appels : plus de 26 000
- Nombre de demandes d'accès à l'information : 2 200
- Contribution de la PM au FPMEA depuis sa création en 1976 : plus de 10 M\$
- Contribution de la PM aux personnes ayant une déficience visuelle par l'intermédiaire du FPMEA en 2015 : plus de 210 000 \$

³ D'après les documents de 2016 sur l'examen annuel des groupes professionnels militaires (EAGM).

⁴ Cinquante-six (56) en poste. Soixante-cinq (65) équivalents temps plein (ETP).

⁵ Enveloppe salariale moyenne divisée selon le coût du salaire moyen pour les employés commissionnaires à temps plein.

⁶ La communauté de la défense est constituée des employés du MDN, des militaires (Force régulière et Force de réserve) et de leur conjoint et enfants, des recrues militaires, des entrepreneurs du MDN, des cadets et des anciens combattants.

Bureaux canadiens du Gp PM FC

PM
CANADIENNE

Bureaux canadiens de la **PM**

Quartier général du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes

Groupe de la Police militaire naval

Groupe de la Police militaire de l'Armée

Groupe de la Police militaire de la Force aérienne

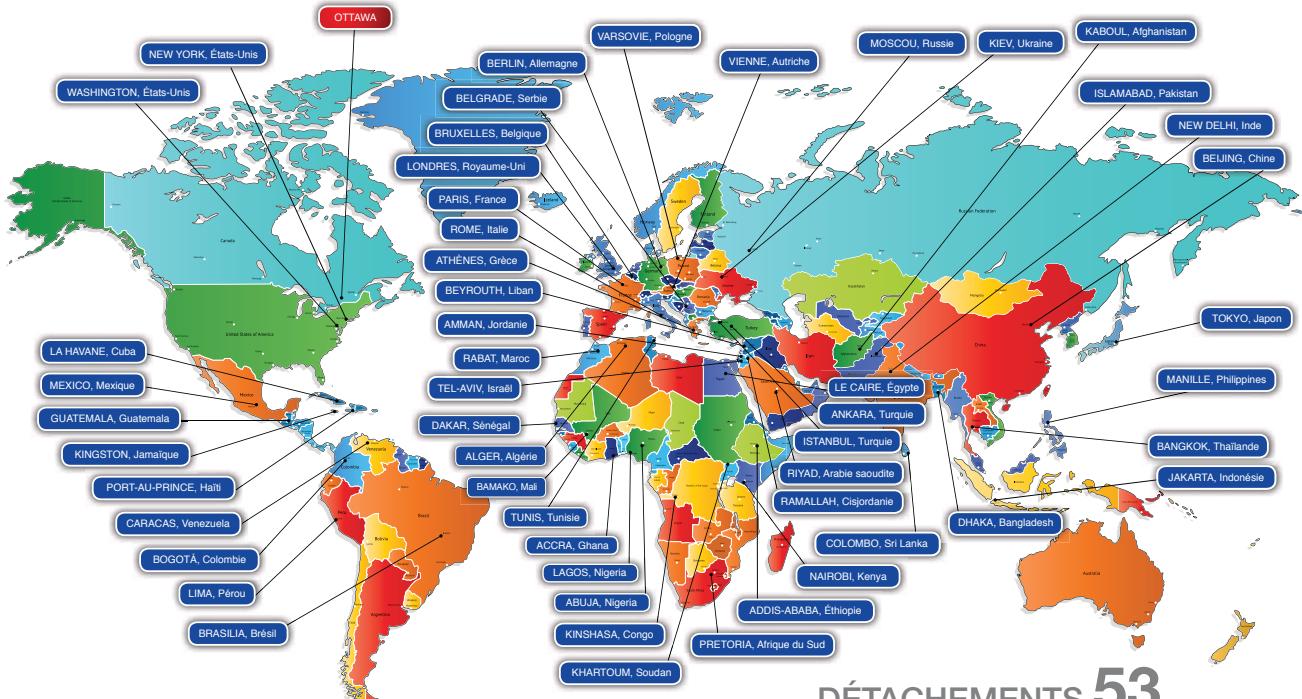
Force de réserve de la Police militaire



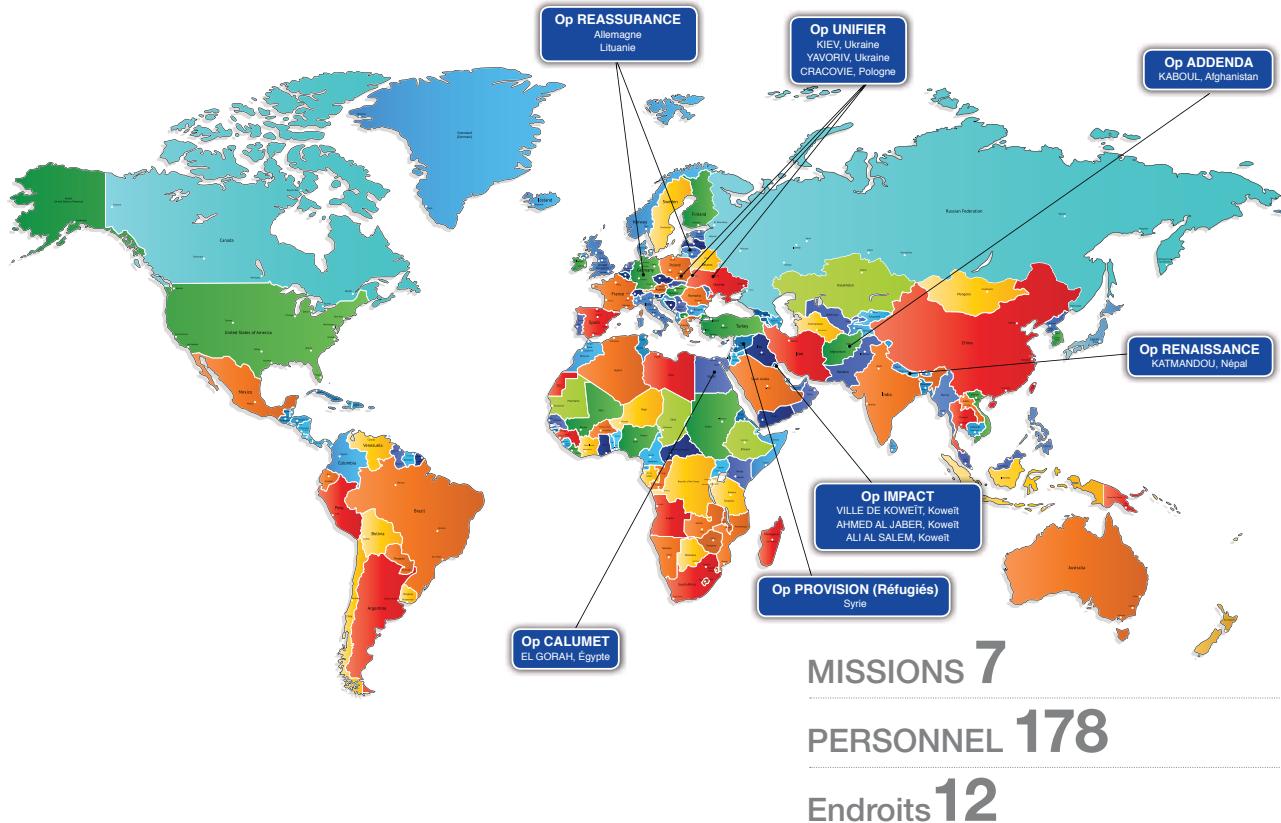
Détachements du Service de sécurité
de la Police militaire à l'extérieur du Canada

PM
CANADIENNE

SERVICE DE SÉCURITÉ DE LA POLICE MILITAIRE



PM au sein des opérations des FAC



Opération HONOUR

Le Gp PM FC joue un rôle central dans le soutien à la mission du CEMD dans le cadre de l'opération HONOUR, et ce, en vertu de son mandat qui consiste à appuyer les systèmes de justice militaire et civile et à assumer ses responsabilités inhérentes en tant que membre des FAC. Même avant que l'opération HONOUR ait été approuvée le 14 août 2015, le Gp PM FC participait à l'Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes mené par Mme Deschamps et offrait des ressources dans le but d'aider l'Équipe d'intervention stratégique des FAC sur l'inconduite sexuelle (EISF-IS) dans ses efforts visant à élaborer la stratégie des FAC et un plan de changement.

En collaboration avec l'EISF-IS, le GPFC a cherché à consolider le soutien accordé par la PM aux victimes d'inconduite sexuelle en mettant sur pied plusieurs initiatives, comme la mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures, la création d'équipes spécialisées d'enquêteurs sur les agressions sexuelles au sein du SNEFC, la prestation d'une formation particulière sur la façon d'interviewer les victimes de traumatisme et l'amélioration des pratiques de collecte de données. Toutes ces initiatives renforcent la capacité de la PM à venir en aide aux victimes de comportements sexuels dommageables et inappropriés et à soutenir, ultimement, les opérations des FAC.

L'une des réponses les plus visibles et importantes de la PM à l'Examen et à l'opération HONOUR a consisté en l'affectation d'un officier du SNEFC à l'EISF-IS, dont la tâche vise à appuyer le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle. Cet officier de liaison est en mesure de fournir aux victimes de l'information sur le processus d'enquête, sur les systèmes de justice militaire et civile ainsi que sur les services de soutien disponibles au sein de la PM. À ce titre, l'officier de liaison s'est adressé à plusieurs victimes qui se sont ensuite senties suffisamment à l'aise pour présenter un rapport officiel à la PM, permettant ainsi au système de justice d'intervenir et de tenir les contrevenants responsables.

Dans son rôle de premier répondant, la PM est déterminée à appuyer les victimes et à s'assurer qu'elles ont accès au réseau d'information et de soutien disponible. Lorsqu'ils ont répondu aux besoins immédiats des victimes, les membres de l'équipe d'intervention en cas d'infraction sexuelle du SNEFC nouvellement créée procèdent à une enquête criminelle. Ces membres ont tous suivi de la formation de la police militaire et civile en tant qu'enquêteurs pour les agressions sexuelles et possèdent les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des victimes. La PM collabore fréquemment avec nos partenaires de la police civile afin de rendre les victimes plus autonomes dans leur quête de justice.

Chaque cas individuel est unique et l'expérience de chaque victime est différente. Dans le contexte militaire, chaque cas est soumis à un examen pour déterminer si celui-ci devrait faire l'objet ou non d'une enquête ou d'une poursuite en vertu du système de justice militaire ou civile ou d'une combinaison des deux. Dans bien des cas, la PM mène des enquêtes sur les agressions sexuelles qui entraînent le dépôt d'accusations dans le système de justice civile. Dans d'autres cas, lorsque l'infraction compromet le maintien de la discipline militaire, des accusations sont déposées dans le cadre du système de justice militaire.

Il n'y a aucun doute que les processus juridiques et d'enquête amorcés lorsqu'une victime déclare une agression sexuelle à la police peuvent être longs et complexes. Aucune victime ne doit être laissée à elle-même à quelque moment que ce soit au cours de ces processus. La PM demeure déterminée à venir en aide aux victimes.

Soutien de la PM à la sécurité du MDN et des FAC

PM
CANADIENNE

Les unités du Gp PM FC facilitent la mise sur pied et le maintien de forces aptes au combat et prêtes sur le plan opérationnel par la prestation aux commandements de services professionnels et opportuns de maintien de l'ordre, d'enquête et de sécurité.

Le quartier général du Groupe de la Police militaire de la Force aérienne (QG Gp PM FA) a fourni du personnel spécialisé pour aider à la réalisation de plusieurs évaluations tactiques de la Région canadienne du NORAD (RC NORAD) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ces évaluations ont permis de remettre en question et de surveiller l'efficacité opérationnelle de la composante de protection de la force des capacités de défense aérienne du Canada dans les secteurs d'opérations de la RC NORAD – incluant le Grand Nord canadien – en plus d'assurer le respect des engagements internationaux avec nos alliés de l'OTAN. Le personnel du Gp PM FA a également prêté main-forte au Centre multinational d'opérations aérospatiales de Winnipeg dans le cadre de sa tâche permanente et un appui à l'Aviation royale canadienne (ARC), ainsi qu'à la 1re Division aérienne du Canada (1 DAC).

En appui direct à l'ARC, l'Équipe des policiers militaires de bord des Forces canadiennes a offert des services de sécurité et des conseils pour les vols diplomatiques de prestige réalisés au moyen d'avions des FAC, selon les directives de la 1 DAC. La priorité exclusive de l'Équipe consiste à mettre en œuvre et à maintenir des mesures

de protection de première ligne pour les biens et les passagers des FAC voyageant dans le cadre des missions de code 1. Ces passagers comprennent, entre autres, Son Excellence, le Gouverneur général du Canada, le premier ministre du Canada, ainsi que les membres de la famille royale.

En 2015, l'Équipe réalisait à l'extérieur du Canada 10 importantes missions de sécurité en avion avec arrêts multiples pour transporter différents dignitaires de code 1, ainsi que 61 missions faisant appel au Challenger principalement au Canada. L'Équipe a également offert un soutien en matière de sécurité des aéronefs à des escadrons de transport et



à des escadrons d'hélicoptères tactiques, qui partagent tous la responsabilité d'offrir des services de transport aux dignitaires de code 1 au nom de l'ARC.

Le programme d'officier de sécurité des aéronefs tactiques (OSAT) a permis d'offrir un soutien à l'ARC en assurant la protection des aéronefs des FAC et d'autres aéronefs désignés en transit à des terrains d'aviation où la sécurité est inconnue ou inacceptable par l'entremise d'une sécurité rapprochée. De plus, les OSAT ont contribué à réaliser une série de missions en appui à l'Op PROVISION, qui constitue l'engagement du gouvernement fédéral à amener des réfugiés syriens au Canada. L'Op PROVISION représentait le point culminant d'une année 2015 déjà occupée pour les OSAT, ces derniers ayant également participé à 28 missions à l'étranger en vue d'apporter un soutien direct aux opérations au Koweït, en Iraq, dans le Soudan du Sud, en Égypte, ainsi qu'en Afghanistan, pour ne nommer que celles-là. Puisque les conditions actuelles connaissent une escalade à l'échelle mondiale, on prévoit que la demande d'OSAT ira en augmentant en 2016 et par la suite.

Le quartier général du Groupe de la Police militaire de l'Armée (QG Gp PMA) et ses unités ont conseillé les unités de l'Armée canadienne (AC) en matière de sécurité. En plus d'exercer leur mandat de maintien de l'ordre, ils ont réalisé des enquêtes de sécurité et inspecté des voûtes en plus de conseiller la chaîne de commandement de l'AC sur la protection de la force dans toutes les bases. On continue de faire appel à leurs services, et ce, non seulement au Canada, mais également à l'étranger où l'AC déploie ses troupes dans le cadre d'opérations, comme l'Op REASSURANCE. La PM de l'Armée de terre a également offert son appui aux camps de cadets, ainsi que lors de l'entraînement d'été de la Force de réserve de l'AC dans les bases partout au pays.



En avril dernier, le 5e Régiment de police militaire participait à l'exercice MEGA ALERT à la mégastructure de la Garnison Saint-Jean. Cet exercice comprenait la réalisation de la procédure de blocage complet à l'intérieur de la mégastructure en présence d'un tireur actif simulé. On a alors vérifié les procédures de répartition d'urgence, mais l'interopérabilité et les secours de la police civile de Saint-Jean-sur-Richelieu se sont révélés un succès. L'intervention combinée et l'élimination rapide de la menace ont permis de rétablir la confiance à l'égard de la capacité de la PM à assurer la sécurité de la communauté dans la garnison.

Le Groupe de la Police militaire naval (Gp PMN) a continué de développer et de consolider les relations avec ses différents intervenants. Au niveau des bases, les unités de police militaire du Gp PMN ont participé en intervenant collectivement lors de milliers d'incidents impliquant la police et touchant la sécurité, réalisant ainsi des centaines d'enquêtes sur la sécurité physique.

Sur le plan opérationnel, les membres du Gp PMN ont été déployés sur des sites logistiques avancés pour appuyer l'Op REASSURANCE, dispensant des conseils en matière de sécurité et de maintien de l'ordre et entretenant un lien avec les autorités locales afin de déterminer les domaines de préoccupations susceptibles de nuire aux opérations ou à la sécurité personnelle des membres d'équipage. De plus, le Gp PMN a généré des forces considérables dans le cadre de plusieurs opérations du Gp PM FC, y compris les Op IMPACT, ADDENDA et UNIFIER.

L’Unité de police militaire – Forces d’opérations spéciales (Unité PM FOS) a continué d’offrir des services de maintien de l’ordre et de sécurité très efficaces et professionnels pour aider le Commandement – Forces d’opérations spéciales du Canada à réaliser ses missions dans le cadre des opérations nationales et expéditionnaires. Situées au Centre d’entraînement de Dwyer Hill, au Régiment d’opérations spéciales du Canada de Petawawa, ainsi qu’à l’Unité interarmées d’intervention du Canada en cas d’incidents à Trenton, les sous-unités de l’Unité PM FOS collaborent de près avec les conseillers de la PM locale et les unités sœurs dans le but de réaliser l’objectif commun et d’offrir des niveaux uniformes de soutien.

L’Unité des services de protection des Forces canadiennes (USPFC) a continué d’assurer la sécurité des militaires et des dignitaires du gouvernement qui mènent des activités dans des zones d’opérations volatiles et dangereuses partout dans le monde. L’USPFC est une organisation de service de protection spécialisée et experte qui présente un état de préparation élevée lui permettant de réaliser un vaste éventail de missions et de tâches de protection spéciales au pays et à l’étranger dans le cadre des missions du MDN et des FAC.

Les équipes des unités du Gp PM FC sont épaulées par des commissionnaires professionnels dans leurs tâches quotidiennes qui consistent à protéger les installations des FAC et du MDN partout au Canada. De nombreux membres et officiers du Gp PM FC travaillent auprès du directeur général – Sécurité de la défense afin de conseiller les éléments de la chaîne de commandement sur les questions de sécurité au sein de son infrastructure.

Le Service de sécurité de la Police militaire (SSPM) est détaché auprès de l’AMC et appuie ce service en assurant la sécurité lors de missions étrangères canadiennes précises, ainsi qu’en protégeant les biens connexes sous l’égide du chef de mission concerné. Ces services consistent, entre autres, à protéger le matériel et l’équipement classifiés ou faisant l’objet d’un contrôle administratif, ainsi que le personnel et les biens du Canada. Ces tâches comprennent l’exécution des directives relatives à la protection des missions du Service extérieur canadien en cas d’urgence. Les membres du SSPM sont actuellement affectés à 53 missions étrangères distinctes dans le monde entier.

Soutien de la PM au MDN et aux FAC aux fins de l'application de la loi et du maintien de l'ordre



Toutes les unités du Gp PM FC contribuent à l'application de la loi et au maintien de l'ordre, mais aucune autant que le SNEFC. Le SNEFC a continué de collaborer étroitement avec les autres unités de la police militaire et les organismes civils d'application de la loi, et ce, tant au Canada qu'à l'étranger, y compris aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France.

Le SNEFC a continué d'accorder son appui aux commandants des FAC au Canada et lors d'opérations de déploiement par son expertise en matière d'enquête et son intuition au cours d'une année difficile, quoique gratifiante. Une attention renouvelée accordée à des enquêteurs d'expérience et bien entraînés, à la supervision étroite à tous les niveaux, ainsi qu'au maintien en poste des membres entraînés a joué un rôle de premier plan au moment de définir les prochaines étapes, soulignant ainsi le fait que le SNEFC puise sa force dans le dévouement de ses hommes et ses femmes.

Au Canada, les services du SNEFC sont offerts par six bureaux régionaux d'un bout à l'autre du pays. Alors que certains de ces bureaux régionaux sont situés dans des bases des FAC, le personnel du SNEFC travaille indépendamment de la chaîne de commandement normale. Celui-ci reçoit ses instructions du commandant du SNEFC et relève directement de lui.

Le SNEFC abrite également la Section des opérations spécialisées (SOS) et la Section du renseignement criminel (SRC).

La SOS a fourni des services d'enquête spécialisés, comme des services d'informatique judiciaire, de polygraphie, de surveillance physique et technique et d'opération d'infiltration, ainsi que d'autres services non conventionnels. Des services spécialisés ont également été offerts par son Équipe nationale de lutte antidrogue.

La SRC a communiqué et collaboré avec les unités du renseignement criminel de nombreux autres services de police, en plus d'offrir et de recevoir des renseignements de nature tactique et stratégique dans le cadre d'opérations policières, ainsi que des activités de prévention de la criminalité et de protection de la force.

Les demandes d'enquêtes du SNEFC proviennent d'organisations de la police militaire ordinaires, mais les employés du MDN et les membres des FAC peuvent déposer des plaintes ou communiquer directement avec les bureaux régionaux ou les différents membres du SNEFC. Des accusations portées par les tribunaux civils ou militaires peuvent faire suite aux enquêtes et à la documentation de plaintes relevant du mandat du SNEFC. Les enquêteurs reçoivent des conseils spécialisés et indépendants de procureurs militaires à toutes les étapes de leurs enquêtes.

Soutien de la PM aux opérations expéditionnaires des FAC

PM
CANADIENNE

Le Gp PM FC contribue de près à la réalisation des engagements et des opérations de déploiement à l'échelle mondiale. Il a pris part à la majorité des activités de déploiement et amélioré la Stratégie d'engagement mondial en renforçant de manière permanente son partenariat avec les formations de la PM des États-Unis (É.-U.) grâce à des possibilités d'échange de formation et en participant à des exercices des deux côtés de la frontière.

Le Gp PM FC a également jeté des bases solides en Ukraine et continue d'appuyer les réformes du droit militaire et du service de l'ordre – la branche de la police militaire au sein des Forces armées ukrainiennes – en occupant le poste de coprésident du sous-comité de la police militaire et en offrant une formation pratique dans le cadre de l'Op UNIFIER.

La PM a offert son soutien dans le cadre de toutes les opérations expéditionnaires d'importance en déployant des représentants du Gp PM FC pour traiter de questions de maintien de l'ordre, ainsi qu'en dispensant des conseils et en assurant la sécurité de l'utilisateur de la force déployée. Le Gp PM FC a également maintenu un certain nombre d'enquêteurs dans un état de préparation élevée afin de répondre aux besoins ponctuels en matière d'enquête. Le rythme opérationnel de 2015, qui devrait s'intensifier en 2016, a obligé les grands prévôts du commandement à fonctionner environ à 80 % de leurs niveaux de dotation réels tout au long de l'année.

Le Gp PM FC a déployé environ 15 % de ses membres pour soutenir les opérations expéditionnaires des FAC. De plus, 10 % de ses membres habitaient hors du pays ou étaient en état de préparation élevée pour aider l'AMC à protéger les ambassades canadiennes dans le monde entier ou des dignitaires très importants dans un théâtre des opérations ou à bord d'un aéronef militaire.

Opération IMPACT

L'Op IMPACT est la contribution des FAC à la Force de stabilisation au Moyen-Orient – la coalition multinationale visant à freiner et à affaiblir le soi-disant État islamique en Irak et au Levant. Dans le cadre de l'Op IMPACT, les FAC effectuent des opérations aériennes, offrent de l'entraînement et aident les forces de sécurité irakiennes, en plus de procurer aux forces régionales des façons d'accroître leurs compétences et d'appuyer la coalition en mettant à sa disposition un personnel très qualifié.



La police militaire et des pompiers participent à un cours de premiers soins au combat offert par le United States Marine Corps au cours de l'Op IMPACT au Koweït, le 27 janvier 2016.

Au cours de la dernière année, plus de 20 PM affectés à l’Op IMPACT ont offert un soutien en matière de maintien de l’ordre et de sécurité aux éléments des FAC basés à plusieurs endroits au Koweït. Plus récemment, ils ont également apporté un soutien accru aux opérations des FAC en Irak.

Opération CALUMET

L’Op CALUMET est la contribution du Canada à la FMO, une opération indépendante de maintien de la paix dans la péninsule du Sinaï. Le Canada compte un contingent dans la FMO depuis le 1er septembre 1985. Un contingent de près de 70 membres des FAC basés au camp nord et au camp sud de la FMO à El Gorah, en Égypte, offre à la FMO certains des membres ayant le plus d’influence au sein de son état-major du quartier général.

Depuis mars 2015, le contingent canadien se compose d’officiers de la PM qui mènent des activités de maintien de l’ordre et de sécurité dans les camps nord et sud de la force de maintien de la paix multinationale. Ces tâches comprennent le contrôle de la circulation, des patrouilles, des enquêtes, des inspections et des perquisitions. Les officiers de la PM sont également responsables des programmes de prévention de la criminalité et de la sécurité générale dans les camps nord et sud.

Opération UNIFIER



En février 2016, la PM canadienne lançait une troisième série de cours destinés à l’élite des membres de la PM ukrainienne. Cette formation en Ukraine exige une préparation considérable en coopération avec les autorités de la PM ukrainienne. Les coprésidents du sous-comité de la police militaire, le colonel Vladimirov Gutsol et le lieutenant-colonel Martin Laflamme, ont rendu possible cette troisième série de cours grâce à l’étroite coopération bilatérale qui perdure depuis le début de la mission en Ukraine. L’un des objectifs de la PM canadienne dans le cadre de l’Op UNIFIER est d’appuyer la réforme de la PM en Ukraine. Les formateurs de la PM canadienne ont offert des cours sur les techniques d’enquête et le recours à la force.

L’Op UNIFIER est la contribution du Canada aux efforts déployés pour soutenir les forces ukrainiennes par le renforcement de leurs capacités. Les efforts du Canada sont faits en coordination avec les É.-U. et d’autres pays qui offrent une aide comparable en matière d’entraînement. L’aide militaire est un volet du soutien que le Canada offre à l’Ukraine en plus du développement, de la sécurité, de la démocratie et de l’aide humanitaire.

Dans le cadre de la réponse du Canada aux demandes du gouvernement de l’Ukraine, les FAC, avec l’aide d’AMC, ont offert un entraînement militaire et renforcé les capacités du personnel des forces ukrainiennes afin d’aider ce pays à préserver sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.

La mission d’entraînement s’est déroulée sous l’égide de la Commission mixte multinationale à laquelle participent l’Ukraine, les É.-U., le Canada et le Royaume-Uni. Le Canada a joint les rangs de la Commission mixte multinationale en janvier 2015 et copréside, en compagnie de l’Ukraine, le sous-comité de la police militaire.

En août 2015, la PM a commencé à offrir plusieurs séries de séances d’entraînement axées sur le recours à la force, ainsi que des cours techniques élémentaires d’enquête en Ukraine. La PM a continué de jouer un rôle actif en mettant en place son Plan de mise en œuvre, en élargissant le sous-comité en attirant des partenaires

internationaux et en réalisant les priorités du sous-comité tout en continuant d'offrir les séances d'entraînement à la PM ukrainienne.

Un volet de la PM prévoit également la prestation de services intégrés de maintien de l'ordre et de sécurité aux éléments des FAC déployés au sein de la force opérationnelle canadienne pour l'Op UNIFIER. Ces services sont rendus lors de toutes les opérations et activités d'entraînement des FAC dans la région.

Opération REASSURANCE

L'Op REASSURANCE concerne les activités militaires que les FAC entreprennent pour appuyer les mesures d'assurance de l'OTAN par la fourniture d'éléments militaires aux fins des entraînements, des exercices, des démonstrations et des tâches confiées par l'OTAN. La réponse des FAC à la demande de mesures d'assurance accrues formulée par l'OTAN favorise la sécurité et la stabilité en Europe centrale et de l'Est en plus de témoigner de l'état de préparation et du professionnalisme des FAC.

La PM a offert des services intégrés de maintien de l'ordre et de sécurité aux éléments des FAC situés en Pologne, ainsi qu'aux navires canadiens de Sa Majesté déployés dans la région.

Opération ADDENDA

L'Op ADDENDA contribue à faciliter les activités quotidiennes de l'ambassade canadienne à Kaboul, Afghanistan. La PM continue d'assurer l'essentielle de la sécurité sous forme de services de protection rapprochée au chef de mission et au personnel de l'ambassade.

Opération PROVISION

L'Op PROVISION est la contribution des FAC aux efforts déployés pour soutenir l'initiative du gouvernement canadien visant à accueillir 25 000 réfugiés syriens au pays avant la fin de février 2016. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) était le ministère responsable de cette initiative et de nombreux ministères l'épaulaient dans son travail.

La PM a déployé des membres pour aider l'IRCC dans le traitement des cas des réfugiés syriens et a offert un soutien en matière de maintien de l'ordre et de sécurité aux FAC au Liban et en Jordanie, ainsi qu'un soutien en matière de sécurité au sol et des aéronefs pour les cellules des FAC. Au pays, la PM était également prête à accueillir des réfugiés dans les bases des FAC en tant que service de police compétent et elle a appuyé ses commandants en dispensant des conseils spécialisés dans le cadre du processus de planification.

Aide humanitaire

Le Gp PM FC a contribué à l'aide humanitaire en tant que membre de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe déployée au Népal afin de participer aux efforts de secours aux sinistrés à la suite des importants séismes qui sont survenus au printemps 2015.

Opération NANOOK

L'Op NANOOK a lieu chaque année dans plusieurs endroits du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut depuis 2007. Il s'agit de la plus importante opération de souveraineté menée dans le Nord canadien. Au fil des ans, les forces déployées dans le cadre de l'Op NANOOK ont été combinées et intégrées à des partenaires militaires internationaux, aux ministères et organismes du gouvernement fédéral du Canada, ainsi qu'à des administrations provinciale, territoriale et municipale. Sous l'égide du Grand Prévôt de la Force opérationnelle interarmées (Nord), la PM participe à tous les niveaux de l'opération en offrant des services de maintien de l'ordre et de sécurité.

Soutien de la PM aux FAC en matière de détention



La Caserne de détention et prison militaire des Forces canadiennes (CDPMFC) qui se trouve à Edmonton, en Alberta, a continué d'offrir des services d'emprisonnement et de détention, la formation de gardien et des conseils et un encadrement techniques connexes aux FAC.

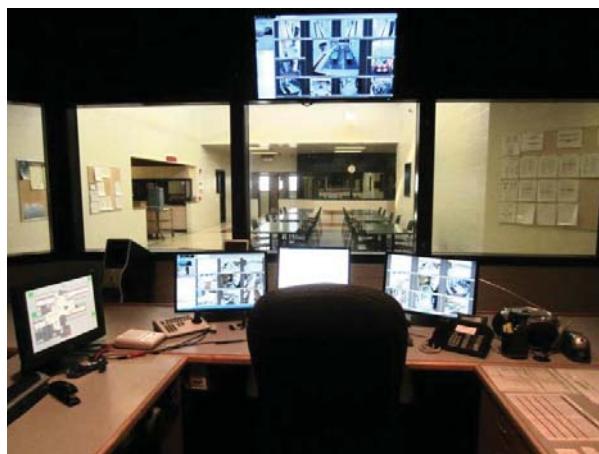
La CDPMFC a pour but d'aider les détenus et les prisonniers à se faire à la discipline militaire et à reprendre un rôle efficace au sein des FAC ou à retourner à la vie civile avec une attitude et une motivation améliorées. De plus, la CDPMFC offre une expertise et un encadrement dans le cadre des programmes disciplinaires des FAC et des opérations de déploiement des prisonniers de guerre et des détenus.

La CDPMFC fonctionne à la façon d'une unité indépendante sous le commandement direct du commandant du Gp PM FC. Elle se compose de membres provenant de tous les éléments des FAC et de groupes professionnels différents qui collaborent de près avec les aumôniers, les professionnels de la santé et les experts en formation afin d'offrir des services de réadaptation et de perfectionnement de qualité aux détenus qui purgent des peines variant de cinq jours de détention à 12 mois d'emprisonnement.

« J'ai récemment travaillé sous votre supervision au sein de la CDPMFC. J'aimerais vous donner des nouvelles et vous informer que je vais bien et que j'apprécie grandement les leçons apprises au cours de mon séjour à la CDPMFC. Je ne consomme plus de drogues et je poursuis actuellement mon entraînement en effectuant ma rotation du Livre bleu, et je progresse plus rapidement que la plupart des stagiaires qui ont obtenu leur diplôme en même temps que moi. J'aimerais vous remercier une fois de plus de m'avoir ramené sur le droit chemin et de m'avoir permis de voir mes erreurs. »

(Nom de la personne et de l'unité non divulgués)

En 2015, la CDPMFC continuait à travailler à des projets stratégiques et opérationnels, donnant des instructions sur la façon de traiter les détenus et formulant des recommandations sur la façon d'améliorer les salles de détention d'unité (SDU) des FAC. Elle offrait également des recommandations au GPFC en vue de la promulgation d'ordonnances distinctes du Gp PM FC sur la garde en service avant et après procès dans les SDU. Depuis ce temps, ces ordonnances ont été promulguées. Cet aspect est important, puisque le rôle de la CDPMFC pourrait s'étendre au-delà des directives et des conseils touchant la garde militaire pour assurer la surveillance des opérations de garde militaire à l'échelle des FAC, réaffirmant ainsi le rôle de la CDPMFC en tant que centre de détention par excellence des FAC.



Soutien de la PM à sa structure et à son perfectionnement



Recrutement et sélection

Le recrutement et la sélection des PM et des OPM futurs demeurent une grande priorité pour répondre aux besoins croissants et en constante évolution du Gp PM FC et des commandements qui bénéficient de son appui. On a modifié le plan de recrutement stratégique (PRS) pour le rendre plus agressif, mais il faudra une autre année pour terminer sa mise en œuvre et doter les postes vacants.

Pour la prochaine année financière (AF), le PRS de la Branche de la PM s'établit à 145 pour la PM et à 26 pour les OPM. Même si les deux groupes professionnels présentent un niveau de dotation grandement inférieur au niveau préférentiel de dotation (NPD), l'augmentation du PRS combinée à la production accrue à l'édifice Colonel Stone devrait permettre de stabiliser le NPD de la Branche au cours de l'AF 2017-2018.

Formation et perfectionnement

Le GPFC est le responsable désigné de l'instruction de la PM et des OPM depuis 2004. Il exerce un contrôle total sur l'entraînement en cours de carrière et hors service pour la PM. L'École de la Police militaire des Forces canadiennes (EPMFC) a fourni des services professionnels de maintien de l'ordre, de sécurité et de garde en offrant un entraînement professionnel et spécialisé aux membres de la Force régulière et de la Force de réserve de la Branche de la PM, ainsi qu'aux partenaires de la police civile et de la PM à l'échelle internationale.



Le 16 octobre 2015, l'état-major de l'EPMFC abaisse les drapeaux sur les anciens mâts de l'EPMFC et déambulait en les transportant escorté par la PM vers le nouvel édifice Colonel James Riley Stone, DSO, MC, CD pour marquer ainsi officiellement le transfert des lignes d'unité. La cérémonie signifiait le passage de l'ancienne infrastructure et de l'ancienne méthode d'entraînement vers un nouveau centre moderne débordant de potentiel et de possibilités, soulignant ainsi le professionnalisme de la Branche de la PM. Alors que la distance entre les deux lignes d'unité est relativement faible, soit près de 1 km, il a fallu un temps énorme pour y arriver.

L'EPFMC sert également de port d'attache professionnel de la Branche en offrant un entraînement complet, pertinent, progressif et influent. De plus, elle dessert la Branche en tant que carrefour historique et patrimonial où se réunissent les membres en service, à la retraite et éventuels de la PM.

Un nouveau centre d'entraînement ultramoderne combiné à un musée de la PM a été inauguré à l'automne 2015. L'EPMFC s'installait officiellement dans l'édifice Colonel James Riley Stone, situé dans la Base des Forces canadiennes de Borden, le 16 octobre 2015 et commençait à offrir l'entraînement dans ces nouvelles installations le 21 octobre 2015.

Le personnel de l'EPMFC est venu en aide à plusieurs commandements des FAC, corps de police et écoles en prêtant occasionnellement des instructeurs ou en tenant des entraînements externes à l'EPMFC. L'École accueille actuellement des OPM ukrainiens pendant qu'ils terminent leur cours d'OPM de base. Les instructeurs de la PM ont formé des services de police civils canadiens dans le cadre du Cours d'instructeur en recours à la force ou en appui aux commandements des FAC, par exemple, en présentant des exposés au Centre d'entraînement canadien au titre de l'instruction des méthodes de collecte de preuves et d'enquête après des explosions.

En ce qui concerne le perfectionnement des instructeurs, les instructeurs au service de l'EPMFC ont consolidé leur expertise en assistant à l'entraînement annuel de la police civile

Avancement professionnel

Après avoir terminé avec succès les cours menant à la qualification militaire de base et la qualification de soldat, les candidats suivent l'entraînement de base de la police militaire à l'EPMFC.

Pendant une période de six mois, ils apprennent les notions de base des lois civiles et militaires canadiennes, ainsi que les techniques d'enquête, en plus d'acquérir les aptitudes nécessaires pour exercer les fonctions quotidiennes de la PM. À mesure que les membres de PM avancent dans leur carrière, ils participent continuellement à des entraînements et à des cours spécialisés, en plus de s'entraîner en compagnie d'autres organismes d'application de la loi du Canada et des É.-U. Le Gp PM FC profite également d'un entraînement spécialisé en compagnie de la police civile tout en favorisant la collaboration au sein des membres du service de police au Canada et dans les pays de l'OTAN.

En 2015, plus de 100 membres de la PM ont acquis des aptitudes et des connaissances spécialisées pendant les quelque 300 jours de cours dispensés dans les différentes institutions d'entraînement de la police, comme l'École de la GRC, le Collège canadien de police, le Collège de police de l'Ontario, l'Atlantic Police Academy, le Force Science Institute des États-Unis, l'École de l'OTAN, etc.

Les 30 cours spécialisés portaient sur une grande variété de sujets, comme les techniques de fraude et d'enquête dans le nouvel environnement des médias sociaux, et les suspects et les victimes de ces gestes, notamment les jeunes. Les cours ont également permis d'entraîner le personnel de la PM à la gestion des cas importants et des incidents critiques, comme la mort soudaine, en plus de peaufiner les entrevues d'enquête basées sur le type de suspects et de victimes.

Collaborations et partenariats de la PM



« Je voulais vous remercier du fond du cœur d'avoir demandé au sergent McKenna et au caporal-chef Tapp de venir m'aider dans le cadre de mon enquête. J'ai trouvé qu'ils étaient extrêmement professionnels et bien renseignés, ce qui a permis à mon enquête de se dérouler sans anicroche. »

- Enquêteur de la police de Kingston responsable des cas d'agressions sexuelles et d'abus d'enfants

Association canadienne des chefs de police

Le GPFC et les principaux officiers supérieurs de la PM sont actifs au sein de l'Association en plus d'assister aux différentes conférences et de participer en tant que membres aux comités suivants :

- Comité consultatif sur le recours à la force;
- Comité sur le contre-terrorisme et la sécurité nationale;
- Comité des normes professionnelles;
- Comité sur les ressources humaines et l'apprentissage;
- Comité international.

Association internationale des chefs de police

Le GPFC et le commandant adjoint jouent un rôle actif au sein de l'Association en plus d'assister aux différentes conférences et de participer aux groupes suivants :

- Section des chefs de police de la défense. En 2014, le GPFC assumait les tâches de président général de cette section, qui représente les intérêts uniques des organismes d'exécution de la loi militaire et civile au sein des établissements de défense des associations membres;
- Application des lois civiles – Comité de coopération militaire. Le commandant adjoint est membre de ce comité dont le but consiste à favoriser une relation plus étroite entre les disciplines d'application de la loi civile et militaire.

Police militaire de l'OTAN

En septembre 2015, le GPFC a assisté à la Conférence annuelle des chefs de police militaire de l'OTAN, un forum où l'on discute et aborde les questions de maintien de l'ordre militaire au sein de l'OTAN et à l'échelle multinationale. La Conférence représente également une occasion clé pour le comité de la PM de l'OTAN d'informer les chefs de la PM des plus récents développements entourant son programme de travail et pour demander des conseils/directives sur les efforts à venir. Sous l'égide du Groupe de travail des opérations terrestres de l'OTAN, le comité de la PM se réunit trois fois par année en plus d'être responsable de l'élaboration de la doctrine, des publications et de la terminologie de la PM dans le contexte de l'OTAN. De plus, la PM guide les discussions en vue de l'adoption d'une approche commune à l'élaboration de la doctrine, des tactiques et des procédures employées lors des opérations combinées, conjointes et interorganisationnelles de la PM. Deux officiers de la PM agissent à l'heure actuelle à titre de représentants du Canada au sein du comité de la PM. Puisqu'ils s'expriment et écrivent dans les langues officielles de l'OTAN, les contributions des membres du Gp PM FC à l'élaboration de la doctrine et de la terminologie sont grandement appréciées au sein de la communauté de l'OTAN.

United States Army Criminal Investigation Command

La consolidation d'un partenariat entre le SNEFC et le United States Army Criminal Investigation Command s'est poursuivie en 2015 grâce à des possibilités d'entraînement et de perfectionnement professionnel des deux côtés de la frontière. Déterminées à consolider leurs relations, les deux grandes organisations d'application de la loi continueront à échanger des leçons et des pratiques exemplaires.



Le 21 mars 2016, le lieutenant-colonel Francis Bolduc et le premier maître de 1re classe Sylvain Bolduc du SNEFC se voyaient remettre le niveau bronze de l'Order of the Marechaussee par la Military Police Regimental Association (MPRA) pour leurs efforts respectifs ayant mené à la création d'un partenariat officiel avec l'United States Army Criminal Investigation Command qui, tout comme le SNEFC, enquête sur les infractions et les violations graves du droit militaire au sein de l'Armée américaine. L'Order of the Marechaussee du MPRA vise à reconnaître le dévouement, la compétence et la contribution exceptionnels à l'égard du Military Police Corps Regiment sur une longue période.

Autres organisations

Tout au long de la période visée par le présent rapport, le SNEFC et les unités de la PM ont entretenu et développé des relations avec leurs homologues civils dans le domaine du maintien de l'ordre. Qu'il s'agisse d'enquêtes conjointes, d'activités de liaison, d'échanges d'information et de renseignements ou de possibilités d'entraînement conjoint, le SNEFC et les unités de la PM interagissent quotidiennement d'une multitude de façons avec les intervenants de la police fédérale, provinciale et municipale.

Responsabilité de la PM à l'endroit des Canadiens et des Canadiennes



Le Gp PM FC accorde énormément d'importance aux liens établis avec toutes les communautés qu'il dessert et ses partenaires, ainsi qu'à la prestation de services à ces derniers. Le GPFC surveille les entités internes pour assurer leur réceptivité et leur imputabilité face aux membres de la communauté de la défense qu'il doit protéger en vertu de son mandat. Le Gp PM FC est responsable devant les Canadiens et les Canadiennes et la chaîne de commandement militaire en ce qui concerne les rôles et les fonctions autres que le maintien de l'ordre. Le rôle de maintien de l'ordre du Gp PM FC est totalement indépendant de la chaîne de commandement. Cette fonction fait l'objet d'une surveillance par la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM), un organisme fédéral indépendant du MDN et des FAC.

Normes professionnelles

Alors qu'elle assure le maintien de l'ordre au sein du MDN et des FAC, la PM joue un rôle à la fois important et unique, de sorte qu'il est essentiel que le Gp PM FC maintienne une réputation de professionnalisme et d'excellence non seulement au sein du MDN et des FAC, mais également auprès de la population en général. La Section des normes professionnelles (NP) a pour but d'assurer que les membres de la PM exercent leur autorité de manière professionnelle et conformément aux politiques et aux lois.

La Section des NP, qui fait appel à des membres d'expérience de la PM, ainsi qu'à des employés civils du MDN, comporte deux volets, soit la section des enquêtes basées sur les NP et le Conseil de révision des attestations de police militaire (CRAPM). La Section des NP gère les plaintes du public en lien avec le comportement de la PM, qui peuvent être acheminées par l'intermédiaire de la CPPM, et réalise, conformément à la partie IV de la Loi sur la défense nationale, des enquêtes sur les cas d'inconduite interne de la PM, comme les présumées infractions au CDPM ou aux politiques et procédures de la PM, qui sont normalement identifiés par la chaîne de commandement de la PM.

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, la Section des NP a enquêté sur un total de 65 allégations en lien avec des plaintes relatives à la conduite des membres de la PM, alors qu'on a déterminé que 88 % de ces allégations n'étaient pas fondées. Dans les cas où les plaignants ont demandé à la CPPM d'examiner les constatations de la Section des NP, la Commission a présenté les mêmes constatations que la Section des NP environ 95 % du temps.

Conseil de révision des attestations de police militaire

Le CRAPM est un conseil d'examen administratif mandaté dans l'article 22.04 des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes. Son rôle consiste à présenter des recommandations appropriées au GPFC après avoir procédé à une évaluation juste et impartiale quant à l'aptitude d'un membre de la PM ou d'un OPM ayant prétendument enfreint les règles du CDPM à conserver ou non ses attestations de PM.

Le CRAPM se compose d'un président et de deux vice-présidents nommés par le vice-chef d'état-major de la défense (VCEMD) et d'autres membres issus d'éléments et de milieux variés et nommés par le GPFC. Lorsqu'il se réunit pour examiner le dossier d'un membre, le comité du CRAPM se compose de cinq membres dirigés par un OPM ayant le grade de lieutenant-colonel ou de commandant. Les autres membres sont un OPM, un membre supérieur de la PM, un officier relevant du directeur – Administration (Carrières militaires), ainsi qu'un membre actif ou retraité d'un organisme civil d'application de la loi qui possède une expérience des normes professionnelles en matière de maintien de l'ordre.

La convocation d'une réunion du CRAPM peut prendre entre 4 mois et plusieurs années, puisque le processus est toujours mis en suspens en attendant la fin d'autres processus, incluant les enquêtes criminelles/disciplinaires et/ou les procédures judiciaires.

Demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

La Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) est responsable de la divulgation de tous les rapports et documents connexes en réponse aux demandes d'AIPRP, de la divulgation des renseignements touchant le maintien de l'ordre aux autres organisations aux fins de leurs enquêtes légales, ainsi que de la divulgation de l'information de la PM au titre de mesures administratives et/ou disciplinaires que prend la chaîne de commandement au sein des FAC.

Puisque la Section de l'AIPRP est maintenant plus visible au sein de la communauté d'application de la loi, plusieurs services de police s'adressent à elle pour obtenir de l'information de la PM aux fins de leurs propres enquêtes.

Le nombre de demandes reçues en 2015 (1 114) était inférieur à 2014 (1 187), mais le nombre de pages à revoir par demande s'est accru considérablement, alors qu'il est passé d'environ 2 000 à près de 4 000 pages. La majeure partie de ces demandes avaient un thème, comme les agressions sexuelles ou les activités criminelles liées à la drogue, plutôt que d'être des incidents identifiés de manière précise.

Relations de la PM avec la communauté



Les relations avec la communauté sont au cœur de l'organisation de la PM. La participation au sein de l'armée et de sa communauté étendue contribue à favoriser la confiance à l'endroit de la PM et à accroître la visibilité de l'organisation. L'engagement communautaire encourage tous les membres de la communauté à participer aux efforts de prévention de la criminalité et favorise un environnement positif pour le signalement des incidents.

En 2015, la PM a mis sur pied des initiatives, souvent en collaboration avec des services de police, des entreprises et des intervenants communautaires locaux. Ces initiatives avaient pour but de sensibiliser davantage et d'informer les jeunes sur l'autoprotection et la sécurité, les automobilistes et les cyclistes sur la sécurité routière, les parents sur la protection de leurs enfants, ainsi que les utilisateurs des médias sociaux et les familles sur l'abus et la violence, l'abus d'alcool et de drogues et ses dangers, la prévention du suicide et la sécurité.



La PM participe au Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue (D.A.R.E.) dans les écoles publiques afin d'éduquer les jeunes sur l'abus des drogues. À la Base des Forces canadiennes Esquimalt et ailleurs, la PM se rend depuis plusieurs années dans des classes pour offrir aux élèves des réflexions critiques et des aptitudes de vie qui leur permettront de vivre à l'abri des drogues en plus de faire des choix sûrs et responsables.

Fonds de la police militaire pour les enfants aveugles

Le FPMEA est l'organisme de bienfaisance de prédilection qui présente une longue et riche histoire qui remonte à 1957. Les militaires bénévoles consacrent leur temps et leurs efforts dans le but d'embellir la vie des enfants ayant une déficience visuelle.

Exploité et géré par des bénévoles de la PM, le FPMEA est unique au Canada, puisqu'il s'agit du seul organisme de bienfaisance militaire au pays. Ses objectifs consistent à aider les enfants aveugles principalement, ainsi que les jeunes adultes aveugles jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans en plus d'apporter un soutien aux organismes de bienfaisance et aux individus qui participent à l'éducation et aux loisirs des enfants et des jeunes adultes aveugles. Le FPMEA a versé au-delà de 10 millions de dollars à la cause des enfants aveugles, répondant ainsi à leurs besoins en matière de médicaments, d'équipement, d'entraînement de chiens-guides et de loisirs.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le FPMEA a versé au-delà de 213 000 \$ à des enfants ayant une déficience visuelle au pays. Au sein des différentes communautés, la PM a organisé et continuera d'organiser des activités de financement pour cette grande cause, puisque les fonds disponibles ne permettent pas de répondre à la demande.



Le lieutenant-colonel (à la retraite) Gilles Sansterre, alors président du FPMEA, Dr Annick Fournier du CHEO et Kevin Keohane de la Fondation du CHEO à l'occasion du gala du 75^e anniversaire de la PM, qui a eu lieu le 12 juin 2015 au Musée canadien de la guerre, à Ottawa. Les représentants du CHEO ont assisté au gala pour remercier le FPMEA et la PM de leur généreux don de 100 000 \$ offert à la Clinique d'ophtalmologie du CHEO.

Relais national de motocyclettes de la Police militaire

Le Relais national de motocyclettes de la Police militaire (RNMPM) a été créé en 2008 en tant qu'activité de financement destiné à des organismes de bienfaisance pour enfants. Il s'agit de la randonnée en motocyclette annuelle la plus longue au monde (10 000 km). En 2015, plusieurs centaines de motocyclistes, de membres du personnel militaire, de familles de policiers, d'entreprises, de légions et d'autres organisations de service se sont joints aux forces sur les différents tronçons du RNMPM un peu partout au Canada. Au cours des 7 dernières années, le RNMPM a permis d'amasser plus de 400 000 \$ pour la Fondation Rêves d'Enfants, le Fonds pour les familles des militaires, les Wounded Warriors, ainsi que le FPMEA, l'organisme de bienfaisance de prédilection de la PM. La 7^e édition du RNMPM a permis d'amasser plus de 88 000 \$ en dons qu'on a remis au FPMEA.

Campagne de charité en milieu de travail de la Défense nationale

Les membres du Gp PM FC comprennent l'importance du rôle des organismes à but non lucratif au sein de leurs communautés locales, ainsi que du soutien provenant d'autres organismes de bienfaisance, comme la Campagne de charité en milieu de travail de la Défense nationale (CCMTDN). En 2015, le Gp PM FC tenait de nombreuses activités au pays afin d'atteindre ses cibles respectives dans le cadre de cette campagne.

L'activité de libération sous caution est probablement l'événement le plus remarquable qu'a organisé la PM. À deux reprises, les membres dans la région de la capitale nationale se sont vus offrir la possibilité d'acheter un temps d'incarcération à purger au Quartier général de la Défense nationale par un individu désigné de leur entourage. Le VCEMD a été un des prisonniers les plus en vue cette année, et ce, grâce à certains membres de son état-major. L'objectif qui consistait cette année à amasser la somme de 6 500 \$ a été atteint, puisqu'on a recueilli un montant record de 10 000 \$. L'équipement qu'on a créé localement pour cet événement aide les unités de la PM dans les autres provinces à réaliser des activités de levées de fonds comparables, également pour venir en aide à la CCMTDN.



Le lieutenant-général Guy Thibault, vice-chef d'état-major de la défense, détenu par les shérifs dans le cadre de l'activité de libération sous caution de la CCMTDN le 29 septembre 2015. Cette activité de financement a permis d'amasser 3 000 \$ pour cette campagne.

Message de clôture du grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes

Le présent rapport annuel nous a permis de présenter un survol des efforts considérables que le Gp PM FC a déployés au cours de la dernière année. Bien que le rapport souligne les nombreuses réussites du Groupe au cours de cette période, on reconnaît qu'il reste encore énormément à faire.

Nous restons déterminés à appuyer l'opération HONOUR et à nous assurer que la PM possède l'état d'esprit approprié, ainsi que la formation et l'expertise nécessaires pour faire face à tous les cas déclarés d'inconduite sexuelle. Nous entendons collaborer avec les organismes de soutien et les partenaires afin de mieux éduquer et promouvoir le changement de culture au sein des FAC et nous assurer que l'organisation répond aux attentes de tous les Canadiens et Canadiennes. Nous continuerons d'appuyer les opérations des FAC à l'étranger et nous restons disposés à aider le gouvernement canadien dans le cadre des efforts qu'il déploie à l'échelle mondiale dans le but de favoriser la paix et la sécurité.

Les Canadiens et les Canadiennes devraient être fiers de savoir qu'on voit notre PM partout sur la planète comme une référence dans le domaine du maintien de l'ordre militaire. Nous continuerons de travailler sans relâche afin de miser sur cette réputation d'excellence que tous les Canadiens et Canadiennes sont venus à espérer de nous.

Securitas!

Brigadier-Général R.P. Delaney
Grand Prévôt des Forces canadiennes et
Commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes

Annexe A : Récipiendaires des honneurs et des prix de distinction



Prix du militaire de l'année du Gp PM FC

Les prix de militaire de l'année du Gp PM FC sont remis aux militaires du rang (MR) supérieur et subalterne qui ont démontré le mieux ces qualités que sont le dévouement, le leadership, le travail d'équipe, l'implication au sein de la communauté, ainsi que la connaissance du travail au sein de leurs grades respectifs.

MR supérieur de l'année 2015 du Gp PM FC



Le sergent Michelle Gregory était embauchée au-dessus de son grade au sein de la 22 Ele PM alors qu'elle était déployée dans le cadre de l'Op IMPACT à une semaine de préavis seulement. En cours de déploiement et sur sa base principale, elle a inspiré les subalternes et favorisé le travail d'équipe afin d'atténuer les manques à gagner importants au niveau de la dotation. Elle a encouragé le mentorat et le perfectionnement des caporaux-chefs en les impliquant dans la réussite des caporaux subalternes. Le sergent Gregory s'était engagée à inculquer les principes d'éthique et de professionnalisme par la discussion et en prêchant par l'exemple. Elle rencontrait fréquemment les subalternes affectés aux différents dossiers en les aidant à découvrir les bonnes techniques d'enquête, ce qui a permis de produire des rapports et des comptes rendus détaillés.

Sergent Michelle Gregory,
22e Escadrille de police
militaire, North Bay

Elle a démontré sa capacité de fonctionner lors des déploiements difficiles et de gérer une structure de commandement divisée. Elle a répondu aux attentes en matière d'attribution des tâches en réalisant les priorités contraires. Elle communiquait clairement et se présentait avec confiance en plus de rédiger de nombreux rapports d'une

qualité exceptionnelle. Alors qu'elle était déployée, elle organisait des réunions auxquelles elle assistait avec des homologues américains, permettant ainsi d'améliorer la protection de la force au camp. Le sergent Gregory a poursuivi ses études universitaires en ligne et consacré bénévolement de nombreuses heures aux activités organisées au camp. Le sergent Gregory s'est impliquée au sein du Comité sur la violence familiale d'escadre auquel elle a dispensé de solides conseils et elle a fait preuve d'initiative en planifiant le soutien aux activités de maintien de l'ordre dans les cas de violence familiale.

MR subalterne de l'année 2015 du Gp PM FC



Le dévouement du premier maître Larue au sein des FAC et de la Branche de la PM était étonnant. Il était un chef de file vraiment efficace et l'auteur de réalisations exceptionnelles comme en témoigne une lettre d'appréciation de l'Armée américaine au cours de l'Op NORTHERN FRONTIER, ainsi qu'une mention élogieuse du commandant d'escadre pour son apport exceptionnel au sein de la communauté. Il a assuré la liaison de manière efficace dans le cadre d'une relation de travail unique avec la GRC, en plus d'avoir formé des membres subalternes afin qu'ils puissent assumer des responsabilités lors des enquêtes, devant les tribunaux et lors de patrouilles, mais également afin qu'ils acquièrent les aptitudes uniques nécessaires pour faire partie de manière efficace de la PM dans un environnement difficile. On a choisi de lui confier les tâches au Monument commémoratif de guerre du Canada à l'occasion du jour du Souvenir et lors des défilés commémorant les batailles de Beaumont-Hamel et d'Angleterre.

Matelot de 1re classe Richard LaRue, 2e Escadron de police militaire, 25e Escadrille, Goose Bay

Il a accepté bénévolement de travailler des quarts additionnels lors de pénuries de personnel et consacré un effort considérable à la préparation des membres subalternes. Il a continué d'étendre ses compétences en suivant des cours en ligne et en participant à des séances de formation locales. Il s'est aussi impliqué bénévolement lors de 20 activités et au sein de comités d'organisation, dont le Comité du FPMEA, le Projet de serre communautaire, la Course au flambeau des agents de la paix, ainsi qu'à titre de conseiller de quartier.

Ordre du mérite militaire

L'Ordre du mérite militaire vient souligner le mérite remarquable et le service distinctif des hommes et des femmes des FAC qui sont membres de la Force régulière ou de la Force de réserve.

- Lieutenant Karen Mullen
- Premier maître de 1re classe Sylvain Bolduc

Mentions élogieuses du commandement

Les différentes mentions élogieuses du commandement ont pour but de souligner les gestes et les activités au-delà du devoir normal.

Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense

- Adjudant Scott Miller
- Sergent Cynthia Joycey

Mention élogieuse du vice-chef d'état-major de la défense

- Capitaine de corvette Michael Amirault
- Caporal-chef Noel Gavican (promu depuis ce temps au grade de sgt)
- Caporal-chef Shaun Nelson (promu depuis ce temps au grade de sgt)
- Caporal Michel Lizotte
- Caporal Mathieu Lemay
- Mme Lindsay Frei

Mention élogieuse du Commandement des opérations interarmées du Canada

- Sergent Stephen Cruickshanks

Mention élogieuse du grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la police militaire des Forces canadiennes

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Major Robert Wuskynyk• Major Michael Lemire• Capitaine Dean Campbell (promu depuis ce temps au grade de maj)• Enseigne de vaisseau de 1re classe John Robinson• Premier maître de 2e classe David Stevens | <ul style="list-style-type: none">• Adjudant Carol Utton• Caporal-chef Kyle Sullivan• Caporal Jesse Hewitt• Caporal Grant Mackay• Caporal Yury Putin• Matelot de 1re classe Rodney Carper• Commissionnaire Gordon Mackay• Mme Bridget Ledain |
|---|---|

Annexe B : Statistiques relatives aux enquêtes au sein des FAC



La PM tient une base de données de suivi des activités connue sous le nom de Système d'information - Sécurité et police militaire (SISEPM). Les tableaux ci-dessous montrent les données qui ont été recueillies du 1er janvier au 31 décembre 2015. Il s'agit d'un recueil de données représentant le nombre d'enquêtes entreprises au cours de cette période de déclaration. Les données ne reflètent aucunement les accusations au criminel. Elles révèlent plutôt le nombre d'enquêtes que la PM a mises sur pied.^{7,8,9}

Année	Appels	Événements généraux	Contraventions	Dossiers d'observations
2013	29 425	13 587	10 930	25 301
2014	27 094	12 516	10 402	29 417
2015	26 715	11 587	12 311	35 449

Crimes violents			
	2013	2014	2015
Homicide	1	0	0
Autres infractions causant la mort	0	0	2
Tentative de meurtre	0	1	1
Aggression sexuelle grave (niveau 3)	1	1	0
Aggression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	1	0
Aggression sexuelle (niveau 1)	69	99	130
Infraction sexuelle contre un enfant	17	12	12
Voies de fait graves (niveau 3)	16	7	7
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	35	24	24
Voies de fait (niveau 1)	191	197	204
Voies de fait contre un agent de la paix	11	15	5
Autres voies de fait	12	13	22
Armes à feu – utiliser, décharger, braquer	8	1	4
Vol qualifié	3	0	0
Séquestration ou enlèvement	8	7	16
Rapt	5	4	2
Extorsion	6	9	6
Harcèlement criminel	27	30	20
Profération de menaces	87	91	80
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	18	17	9
Autres infractions violentes au <i>Code criminel</i>	14	8	14

⁷ Données prélevées du SISEPM le 16 juin 2016.

⁸ D'après les données attribuées lors des infractions les plus graves du code ou « pour une infraction de premier niveau seulement ».

⁹ Les divergences possibles entre les données présentées dans le rapport annuel de l'an dernier et ce rapport peuvent être attribuables à l'évolution et à la progression constantes des dossiers d'enquête dont le codage peut être modifié au fur et à mesure de l'enquête. Les données du SISEPM font également l'objet d'une révision pour en assurer l'uniformité dans le cadre des mesures de contrôle de la qualité.

Infractions contre les biens			
	2013	2014	2015
Introduction par effraction	75	62	68
Possession de biens volés	17	18	13
Vol d'un véhicule à moteur	10	17	10
Vol de plus de 5 000 \$	19	20	14
Vol de moins de 5 000 \$	700	618	448
Fraude	111	83	62
Méfait	880	693	696
Incendie criminel	13	5	3

Autres infractions au <i>Code criminel</i>			
	2013	2014	2015
Contrefaçon	1	0	2
Infractions relatives aux armes	31	31	19
Pornographie juvénile	14	13	14
Prostitution	2	1	2
Fait de troubler la paix	107	138	103
Infractions contre l'administration de la justice	47	82	66
Autres infractions	65	47	45

Délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>			
	2013	2014	2015
Conduite avec facultés affaiblies	175	194	180
Autres délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	109	54	47

Infractions en matière de drogues			
	2013	2014	2015
Possession de cannabis	126	115	105
Possession de cocaïne	6	13	11
Possession d'autres drogues	18	23	11
Trafic, production ou distribution de cannabis	23	5	14
Trafic, production ou distribution de cocaïne	7	7	4
Trafic, production ou distribution d'autres drogues	9	16	1

Infractions aux autres lois fédérales			
	2013	2014	2015
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	4	7	9
<i>Loi sur la défense nationale</i>	46	57	49
Autres lois fédérales	73	102	122

Dans les tableaux ci-dessous, on fournit une analyse plus approfondie des incidents signalés à la PM en 2015 où l'infraction principale comportait un élément sexuel.

Nombre total de dossiers [en vertu du code principal de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)]*			
	2013	2014	2015
Agression sexuelle grave	1	1	0
Agression sexuelle armée	2	1	0
Agression sexuelle	69	99	130
Crimes sexuels – Autres	9	6	5
Contacts sexuels	5	1	2
Incitation à des contacts sexuels	2	4	1
Exploitation sexuelle	1	1	4
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	3	3	4
Voyeurisme	4	3	1
Total	96	119	147

*Code DUC : Pour une explication plus détaillée des codes DUC, voyez le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada à l'adresse www.statscan.gc.ca. Une même infraction peut être inscrite dans le SISEPM avec plus d'un DUC. Lorsqu'une infraction dans le tableau ci-dessus présente plusieurs codes, l'infraction apparaît dans la catégorie du code DUC le plus grave.

Etat de l'enquête						
	2013		2014		2015	
	Terminée	En cours	Terminée	En cours	Terminée	En cours
Agression sexuelle grave	0	1	0	1	0	0
Agression sexuelle armée	2	0	1	0	0	0
Agression sexuelle	64	5	81	18	80	50
Contacts sexuels	9	0	4	2	4	1
Incitation à des contacts sexuels	4	1	0	1	1	1
Exploitation sexuelle	1	0	3	1	1	0
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	1	0	1	0	1	3
Voyeurisme	3	0	3	0	3	1
Crimes sexuels – Autres	3	1	3	0	0	1
Total	87	8	96	23	90	57

Ce tableau regroupe tous les dossiers qu'on retrouve dans le tableau Tous les dossiers (par code principal de DUC).

Terminé : Comprend les enquêtes de code C seulement.

En cours : Comprend les enquêtes de codes B, J et Z du SISEPM.

Rapport du grand prévôt des Forces canadiennes – Année financière 2015-2016

Nombre de dossiers sur des incidents fondés (par code principal de DUC)												
	Accusés (C)			Classés – Autres			Non fondés (A)			Non classés (B)		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Agression sexuelle grave	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle armée	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Agression sexuelle	18	17	7	6	9	12	23	22	21	17	33	40
Contacts sexuels	4	2	1	0	0	1	4	1	0	1	1	2
Incitation à des contacts sexuels	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
Exploitation sexuelle	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
Voyeurisme	1	1	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Crimes sexuels – Autres	0	0	0	0	1	0	2	1	0	1	2	0
Total	28	20	8	6	10	16	30	27	22	23	39	44

Dans ce tableau, le nombre total de dossiers sur des incidents fondés a été réparti en vertu de quatre conclusions possibles.

Accusés (C) : L'enquête a donné lieu à l'accusation d'un suspect.

Classés – Autres : On a identifié au moins un suspect, mais aucune accusation criminelle n'a été déposée pour différentes raisons, entre autres, parce que le plaignant refuse de déposer des accusations, le suspect est décédé avant le dépôt d'accusations, pour une raison à la discrétion du ministère ou en raison d'autres mesures.

Non fondé (A) : Les faits viennent étayer la conclusion selon laquelle aucune infraction n'a été commise. Cela comprend les allégations calomnieuses où les gestes de l'accusé ne répondent pas à la norme criminelle de la prétendue infraction.

Non classés (B) : On n'est parvenu à identifier aucun suspect.

Temps écoulé entre un incident et le moment de sa déclaration à la PM

	2013			2014			2015		
	> 30 jours	30-180 jours	<30 jours	> 30 jours	30-180 jours	<30 jours	> 30 jours	30-180 jours	<30 jours
Agression sexuelle grave	0	0	1	0	0	1	0	0	0
Agression sexuelle armée	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Agression sexuelle	42	7	20	58	8	33	76	12	42
Contacts sexuels	7	0	2	1	2	3	4	0	1
Incitation à des contacts sexuels	2	1	2	0	1	0	0	1	1
Exploitation sexuelle	1	0	1	3	0	1	0	0	1
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	1	0	0	1	0	0	2	2	0
Voyeurisme	2	1	0	3	0	0	3	1	0
Crimes sexuels – Autres	2	0	2	3	0	0	1	0	0
Total	58	9	29	69	11	39	86	16	45

Ce tableau regroupe tous les dossiers qu'on retrouve dans le tableau Tous les dossiers sur des incidents fondés (par code principal de DUC).

Statistiques – Cadets

	2013	2014	2015
Agression sexuelle grave	0	0	0
Agression sexuelle armée	0	0	0
Agression sexuelle	19	26	39
Crimes sexuels – Autres	1	1	0
Contacts sexuels	0	0	0
Incitation à des contacts sexuels	1	1	1
Exploitation sexuelle	0	0	0
Luring a Child via a Computer	0	1	1
Voyeurisme	0	1	0
Total	21	30	41

Ce tableau comprend tous les incidents signalés à la PM et impliquant des cadets ou survenus dans une organisation de cadets.

